

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire), M. Mario MARTINET (Maire), M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal), Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale), Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale), Mme Carole CORREIA D'ALMEDA (Conseillère Municipale), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale), M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Éric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire). M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal).



Le procès-verbal de la séance du Jeudi 11 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (30 élus) : POUR

Groupe d'Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Arnold CAPITTA

Question supplémentaire N° 1 : Attribution d'une subvention au profit des sinistrés de la Rue d'Aubagne à Marseille

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge - Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lundi 5 novembre 2018 vers 9 heures, deux immeubles vétustes du centre-ville de Marseille, aux 63 et 65 rue d'Aubagne, dans le quartier populaire de Noailles, se sont effondrés brutalement, provoquant la mort de huit personnes. Dans les jours qui ont suivi, les secours ont démolé un immeuble qui menaçait de s'effondrer au numéro 67 et ont évacué des centaines de personnes habitant dans les logements adjacents.

À Marseille, la solidarité s'organise pour les habitants de Noailles. Une centaine de personnes ont été évacuées et relogées par mesure de sécurité. Un centre d'accueil a été ouvert pour les familles et leurs proches au 61 la Canebière.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide de 5 000 euros aux sinistrés par l'intermédiaire d'un organisme dûment habilité.

1 - Attribution d'une subvention au profit des sinistrés de l'Aude

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge - Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lundi 15 octobre 2018, des inondations dévastatrices et imprévisibles ont été provoquées par des pluies torrentielles dans le département de l'Aude.

Outre les habitants de ce département, qui ont payé un lourd tribut à cet épisode climatique exceptionnel, quelques 70 communes ont subi des dégâts matériels colossaux. L'Association des Maires de l'Aude a lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide de 5 000 euros aux communes sinistrées du département de l'Aude à travers le compte ouvert à cet effet par le Conseil Départemental de l'Aude.

2 - Révision AP / CP

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Berre l'Étang a engagé un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour la création et la rénovation d'équipements publics en faveur de sa population. Ainsi, il est apparu nécessaire d'engager six projets sous procédure d'Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement (AP/CP) :

- Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité
- Plan numérique : câblage de l'ensemble des écoles et acquisition de tableaux numériques
- Requalification des voiries et réseaux du hameau de Mauran,
- Création d'un complexe tennistique
- Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova
- Création d'un Guichet unique

Depuis 2008, la Ville de Berre-l'Étang a décidé de mettre en place la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP). Cette volonté a été renouvelée par l'adoption en 2018 d'un règlement financier relatif à la création et à la gestion des AP/CP.

Monsieur le Maire rappelle que les montants prévisionnels des AP/CP sont révisables en fonction de l'évolution réelle des travaux qui impacte le montant des crédits de paiement.

Les reports de crédits de paiement non utilisés en année N devront être repris l'année suivante N +1 par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Par ailleurs, toute modification des AP/CP doit également faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à la révision de deux Autorisations de Programme dans le cadre de la Décision modificative n° 2 de 2018, avec des échéanciers de crédit de paiement tel que défini ci-dessous :

1 - Requalification du hameau de Mauran

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019
MAURAN	AP-2018-MAURAN	Requalification du hameau de Mauran	3 500 000€	1 500 000 €	2 000 000 €

Cette AP/CP qui figure dans l'AP MAURAN du budget municipal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018 révisé	CP 2018 révisé	CP 2019 révisé	CP 2020
MAURAN	AP-2018-MAURAN	Requalification du hameau de Mauran	4 232 000 €	773 500 €	3 298 500 €	160 000 €

Le montant révisé de l'AP se décompose comme suit :

- Etudes : 81 800 €
- Travaux : 3 084 000 €
- Convention de mandat avec la Métropole : 1 066 200 €

Le montant de l'AP/CP est révisé à 4 232 000 € suite à des demandes d'amélioration relatives à la création d'une place arborée avec l'implantation d'un jardin d'enfants, la création d'un rond-point afin de réduire la vitesse des automobilistes et de sécuriser l'intersection. Enfin, certains matériaux de finition ont été remplacés. Les Crédits de Paiement (CP) sont rectifiés afin de prendre en compte le phasage des travaux.

L'AP est équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et les remboursements de la Métropole dans le cadre des conventions de mandat.

2 – Plan numérique : câblage de l'ensemble des écoles et acquisitions de tableaux numériques

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019
PLAN NUMERIQUE	AP-2018-PLANUM	Acquisition de tableaux numériques	310 000 €	190 000 €	120 000 €

Cette AP/CP qui figure dans l'AP PLAN NUMERIQUE du Budget Municipal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018 révisé	CP 2018 révisé	CP 2019 révisé
PLAN NUMERIQUE	AP-2018-PLANUM	Acquisition de tableaux numériques	352 000 €	282 000 €	70 000 €

Le montant révisé de l'AP se décompose comme suit :

- Etudes : 24 000 €
- Travaux : 216 000 €
- Équipement : 112 000 € soit 42 000 € en 2018 et 70 000 € en 2019

Le montant de l'AP/CP est révisé à 352 000 € afin d'intégrer l'acquisition des commutateurs par le service informatique et de deux serveurs de sécurisation dans le cadre du câblage de l'ensemble des établissements scolaires dès 2018. Les Crédits de Paiement (CP) sont rectifiés afin de prendre en compte la nouvelle programmation des travaux et des équipements.

L'AP sera équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et des subventions.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la révision des deux AP/CP pour la réalisation des investissements suivants :
 - La requalification des voiries et réseaux du hameau de Mauran,
 - Plan numérique : câblage de l'ensemble des écoles et acquisitions de 14 tableaux numériques
- D'approuver les montants des deux autorisations de programme et la répartition de leurs crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

3 - Décision modificative n° 2 du Budget Principal Ville

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario –Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors des séances du 30 mars 2018 et du 14 juin 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Berre l'Etang a respectivement approuvé le Budget Primitif du budget ville et la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018.

La décision modificative n° 2 qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal est une autorisation budgétaire d'ajustement et de régularisation des crédits budgétaires dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14 et des délibérations du Conseil Municipal.

La décision modificative n°2 pour 2018 du budget ville s'équilibre globalement en fonctionnement et en investissement à la somme de **442 416.46 €**, qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Opérations réelles	199 645.27	222 740.00
Opérations d'ordre de section à section	23 094.73	0,00
Total section de fonctionnement	222 740.00	222 740.00
Section d'investissement		
Opérations réelles	219 676.46	196 581.73
Opérations d'ordre de section à section	0,00	23 094.73
Total section d'investissement	219 676.46	219 676.46
Total général	442 416.46	442 416.46

Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires en section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **222 740 €**. Elles se décomposent comme suit :

1 – Régularisation d'une écriture d'amortissement de l'exercice 2012 pour un montant de **354.73 €** par une dépense au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section » et une recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

2 – Régularisation d'une écriture du chapitre 45 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers » de l'exercice 2015 pour un montant de **22 740 €** par un transfert du chapitre d'ordre 023 « Virement à la section d'investissement » et une recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

3 – Inscriptions budgétaires correspondant à des transferts de crédits pour un montant total de **100 000.00 €**, du chapitre 011 « Charges à caractère général » pour **30 091 €** et du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour **69 909 €**, vers le chapitre 012 « Charges de personnel », ce qui correspond à un rééquilibrage de la ligne de crédits « Autres emplois d'insertion » pour les nouveaux contrats Parcours Emploi Compétence (PEC) conclus en cours d'exercice 2018.

4 – Inscriptions budgétaires en section de fonctionnement pour un montant de **150 272.27 €** au chapitre 011 « Charges à caractère général » en dépenses et au chapitre 77 « Produits exceptionnels » en recettes, ce qui correspond à la régularisation de deux avoirs relatifs à la consommation électrique.

5 – Inscriptions budgétaires pour un montant de **49 373 €** au chapitre 014 « Atténuations de produits » en dépenses et au chapitre 77 « Produits exceptionnels » en recettes, ce qui correspond à la contribution de la Commune de Berre l'étang au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Investissement

Les inscriptions budgétaires en section d'investissement qui prennent en compte les révisions de deux AP/CP votées ce jour en séance s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **219 676.46 €**. Elles se décomposent comme suit :

Pôle Service Technique - Voirie

1- Suite à la révision de l'AP/CP « Requalification du Hameau de MAURAN » précédemment adoptée ce jour en séance, les inscriptions budgétaires en section d'investissement d'un montant global de **- 726 500 €** correspondent aux crédits de paiement 2018 révisés et se décomposent comme suit :

- le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour un montant de **- 45 300 €**,
- le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour un montant de **- 865 000 €** soit **- 935 000 €** en travaux et **70 000 €** en Avances forfaitaires,
- Les inscriptions budgétaires en section d'investissement s'équilibrent dans le chapitre 45 « Comptabilité distincte rattachée » en dépenses et en recettes pour un montant de **183 800 €** relatif au groupement de commande eau et assainissement et une convention de mandat pluvial avec la Métropole.

2 - Les inscriptions budgétaires en section d'investissement correspondent à des transferts de crédits de la section d'investissement du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » vers le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour un montant de **400 000.00 €**, ce qui correspond à un rééquilibrage entre les études et les travaux divers du service Voirie.

Pôle Service Technique – Bâtiment

3 - Les inscriptions budgétaires en section d'investissement correspondent à des transferts de crédits :

- au chapitre 23 «immobilisations en cours » pour un montant de **365 000 €** qui financera la fin des travaux de réhabilitation du « Dojo Cosec ».

4 - Suite à la révision de l'AP/CP « Plan numérique » précédemment adoptée ce jour en séance, les inscriptions budgétaires en section d'investissement d'un montant global de **92 000 €** correspondent aux crédits de paiement 2018 révisés et se décomposent comme suit :

Service Bâtiment

- au chapitre 20 «immobilisations incorporelles» pour un montant de **18 000 €**
- au chapitre 23 «immobilisations en cours » pour un montant de **102 000 €**

Service informatique

- au chapitre 20 «immobilisations incorporelles» pour un montant de **- 70 000 €**
- au chapitre 21 «immobilisations corporelles » pour un montant de **42 000 €**

Service des Finances

5 - Les inscriptions budgétaires en section d'investissement correspondent à des transferts de crédits :

- au chapitre 20 «immobilisations incorporelles» pour un montant de **53 654.73 €**
- au chapitre 21 «immobilisations corporelles » pour un montant de **100 000 €**
- chapitre 23 «immobilisations en cours » pour un montant de **300 000 €**

6 - Régularisation d'une écriture d'amortissement de l'exercice 2012 pour un montant de **354.73 €** par une recette au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre section ».

7 - Régularisation d'une écriture de l'exercice 2015 pour des travaux d'un montant de **22 740 €** au chapitre 45 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers » en dépenses et au chapitre d'ordre 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes.

8 - Régularisation d'une écriture de l'exercice 2015 pour des travaux d'un montant de **12 781.73 €** au chapitre 45 « Comptabilité distincte rattachée » en dépenses et au chapitre 21 «immobilisations corporelles » en recettes.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Donné acte de Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001263 prise en séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 16 septembre 2016.

- | | |
|------|--|
| 2977 | Bail Commercial - Commune de Berre l'Etang / Restaurant Le Paradisio |
| 2978 | Contrat à passer avec l'Association Philo-Cité - prestations "Café Philo" et "Les P'tits Philo" le samedi 2 juin 2018 |
| 2979 | Contrat de prestation à passer avec l'Association Sophropaysdaix - Atelier "Le Yoga du Rire" le 2 juin 2018 à la Médiathèque |
| 2980 | Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 1 : Spectacle du samedi 14 juillet 2018 |
| 2981 | Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 2 : Spectacle du jeudi 16 août 2018. |

- 2982 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 3 : Location de barges pour les deux spectacles
- 2983 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ACTES - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 4 : Prestation son et lumière pour les deux spectacles
- 2984 Contrat de vente à passer avec l'Association Lei Farandoulaire Sestian - Messe Provençale
- 2985 Contrat d'assurance Habitation à passer avec AXA ASSURANCES - 25 logements d'ADOMA.
- 2986 Convention d'assistance à passer avec EDENBAT - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la production d'un diagnostic technique concernant la Médiathèque Edmonde Charles-Roux
- 2987 Contrat de cession à passer avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS - Modification de la Dm 2963/18 du 09 mai 2018
- 2988 Contrat à passer avec la Société ARPEGE - Protection des Données à caractère personnel
- 2989 Accord-cadre à passer avec l'Association Propulse - Modification de la Dm 2976/18.
- 2990 Contrat cadre de surveillance électronique à passer avec la Société NEXECUR PROTECTION sous la marque TELSUD - Surveillance électronique des bâtiments de la commune (Télésurveillance)
- 2991 Contrat d'assurance à passer avec AXA FRANCE IARD - Assurance "Annulation" Festivités 2018
- 2992 Conseil juridique en matière d'urbanisme - Désignation du Cabinet MCL
- 2993 Conseils et représentation juridique de la commune relative à l'expulsion d'occupants sans droits ni titres de terrains appartenant au Domaine Public Communal - Désignation du Cabinet MCL AVOCATS
- 2994 Avenant n° 2 au contrat passé avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Mise à disposition de matériel pour le festival "Les Nuits de Berre 2018"
- 2995 Convention de prestation à passer avec l'Association Coup de Pouce – Action pour la mise en place d'accompagnement scolaire pour les enfants en difficulté.
- 2996 Contrat à passer avec la Compagnie COUR EN L'AIR - Erreur Matérielle - Prestations « Toupie Manège » pour la Journée des enfants (6 juin 2018) et le Marché de Provence (9 juin 2018).
- 2997 Convention de mission de contrôle technique et de vérification des installations électrique à passer avec Sud-Est Prévention - Construction d'un complexe tennistique
- 2998 Avenant n° 1 au bail commercial à passer avec la Société Espace Coiffure
- 2999 Convention formation à passer avec le Centre de Formation Condorcet - Formation "L'Etat des Collectivités Territoriales : Réformes ou recentralisation?" du 23 au 25 août 2018 pour deux élus
- 3000 Marché négocié à passer avec la SAS ARPEGE - Mise à jour et contrat de maintenance du logiciel Concerto vers Concerto Opus et acquisition du portail Espace Citoyen Premium Démarches familiales
- 3001 Contrat de vente à passer avec Prépaphysique - Organisation de la "Family Run" le 8 septembre 2018 au parc Henri Fabre.

- 3002 Contrat de vente à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation de l'après-midi récréative du 6 octobre 2018.
- 3003 Convention de formation à passer avec CONDORCET FORMATION - Formation "L'État et les Collectivités Territoriales : Réforme ou recentralisation?" du 23 au 25 août 2018 pour un élu municipal
- 3005 Avenant n° 2 au marché à passer avec ORONA MEDITERRANEE - Entretien des Équipements d'ascenseurs et Monte-charges communaux
- 3006 Convention à passer avec Deversud Formation – Installation d'un parcours aventure – Journée des Associations le samedi 8 septembre 2018.
- 3007 Convention à passer avec le Forum des Jeunes et de la Culture - Atelier Musique & Danse destiné aux enfants du Centre Multi-Accueil de septembre 2018 à janvier 2019a Baleine Bleue
- 3008 Convention à passer avec l'Association Les Petits Débrouillards PACA - Fête de la Science
- 3009 Avenant n° 1 au marché passé avec la Société SUD ECRAN - Réhabilitation du Dojo/Cosec - Lot n° 3 : Étanchéité.
- 3010 Représentation juridique dans le cadre de l'affaire "Compteurs Linky" - Désignation du Cabinet HUGLO LEPAGE Avocats SAS.
- 3011 Contrat de location à passer avec la Société C.P.T.S - Location d'un train touristique à l'occasion des Fêtes de fin d'Année 2018.
- 3012 Contrat à passer avec l'Association La Voix des Étoiles - Ateliers d'écriture pour adultes de septembre à décembre 2018.
- 3013 Contrat de location à passer avec CYCLOPUB - Location de gyropodes et pousse-pousse à l'occasion des Journées du patrimoine le 15 septembre 2018.
- 3014 Contrat à passer avec La Bretzel Compagny - Atelier d'écriture "Les Héroïnes de l'arrière" le samedi 22 septembre à la Médiathèque Municipale
- 3015 Convention de formation à passer avec ATHENA FORMATION CONSEIL - Formation "Chariot à conducteur accompagnant" le 11 septembre 2018 pour 9 agents municipaux.
- 3016 Accord cadre à passer avec THOT 3 D – Maintenance, réparation et fourniture de l'ensemble des consommables de « photocopieurs multimarques » de la commune de Berre l'Etang.
- 3017 Convention de formation professionnelle n° SE-18-51929 à passer avec la Société SI2P SE - Recyclage SSIAP1
- 3018 Convention à passer avec l'Association CEMEA PACA - Formation "BP JEPS Loisirs Tous Publics" du 11 octobre 2018 au 28 juin 2019 pour un agent municipal
- 3019 Convention de formation à passer avec ATHENA FORMATION CONSEIL - Formation "PEMP R386" les 26 et 27 septembre 2018 pour 6 agents municipaux
- 3020 Contrat de cession à passer avec la SARL ENERGIC AIMATIONS - Village de Noël pour enfants "Le Monde de Noël" du 21 au 27 décembre 2018 (sauf le 25)
- 3021 Contrat à passer avec l'Association France Alzheimer Bouches du Rhône - rencontre sur le thème de la maladie d'Alzheimer le vendredi 7 septembre au Ciné 89
- 3022 Avenant n°1 au marché selon la procédure adaptée passé avec la Société Agencement pour l'Habitat - Réhabilitation du Dojo/Cosec - Lot n° 1 : Déconstruction, Maçonnerie, carrelage

3023 Conseil juridique en matière de Ressources Humaines - Désignation du Cabinet MCL AVOCATS

3024 Contrat à passer avec La Boite à Philo - Atelier philosophique le dimanche 16 septembre 2018 à la Médiathèque sur le thème "Un jour ça ira".



La Séance est levée à 19 heures 00.



Mario MARTINET
Maire de Berre l'Etang

